

# Le parcours de soins coordonnés

Les patients suivis dans le cadre du parcours de soins coordonnés sont à la fois mieux pris en charge et mieux remboursés par l'Assurance maladie.

**ZOOM  
SUR LES  
SITUATIONS  
D'ACCÈS DIRECT  
OU INDIRECT.**



**LE PATIENT**



## MÉDECIN TRAITANT

- Généralistes (97 %)
- Spécialistes (3 %)

## SPÉCIALISTE À ACCÈS DIRECT

- Gynécologue
- Ophtalmo
- Psychiatre ou neuropsychiatre
- Stomatologue
- Sage-femme
- Chirurgien dentiste
- Laboratoire

## EXCEPTION

- Protocole ALD
- Suivi spécialiste en cas de maladie chronique
- Consultation de contrôle
- Séquence de soins en concertation avec le MT
- Consultation hospitalière d'addictologie

## URGENCES

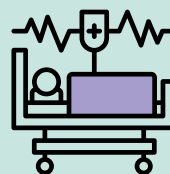


## MÉDECIN CORRESPONDANT

- Spécialiste

## HOSPITALISATION

- De jour
- À domicile
- En service gériatrique



▶ Accès direct

▶ Accès indirect